

## Délibération n°10/2026

### Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 18/05/2026 à 9h30 s'est tenu les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 30/04/2026.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Absent(e)s : 102 représentants soit 122 voix

Participant(e)s à la réunion : 50 représentants soit 256 voix

Pouvoirs : 3 pouvoirs soit 4 voix

Nombre Total de voix : 260 voix

#### Membres présents :

1. Monsieur Benoit PAULET, représentant titulaire de la commune d'Auroux,
2. Monsieur Noël TIROLLE, représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
3. Monsieur Etienne VION, représentant suppléant de la commune de Barre-des-Cévennes,
4. Madame Corinne SAUVION, représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès,
5. Monsieur Gérald MENRAS, représentant titulaire de la commune de Bourg-sur-Colagne,
6. Monsieur Olivier TAURISSON, représentant titulaire de la commune de Brenoux,
7. Monsieur Benjamin MARNAT, représentant titulaire de la commune de Chanac,
8. Monsieur Francis DELOR, représentant titulaire de la commune du Chastel-Nouvel,
9. Monsieur Eric MENGUY, représentant titulaire de la commune de Chateauneuf-de-Randon,
10. Monsieur Philippe PIN, représentant titulaire de la commune du Cheylard-l'Evêque,
11. Monsieur Pierre BARGETON, représentant titulaire de la commune de Cubières ,
12. Monsieur Stéphane FAUCOMPRES, représentant titulaire de la commune d'Esclanèdes,
13. Monsieur Patrice MEYER, représentant titulaire de la commune de Florac-Trois-Rivières,
14. Monsieur Patrick ANDRÉ, représentant suppléant de la commune de Gabriac,
15. Monsieur Michel COMMANDRE, représentant titulaire de la commune de Gatuzières,
16. Monsieur Philippe DELFASSIAU, représentant titulaire de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse,
17. Monsieur Robert QUISSAC, représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
18. Monsieur Claude MALZAC, représentant titulaire de la commune de La Canourgue,
19. Monsieur Alain RAYNALDY, représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
20. Monsieur Alain SOULIER, représentant suppléant de la commune de Lajo,
21. Monsieur Richard DUTRULLE, représentant titulaire de la commune de Langogne,
22. Madame Jessica PAGES-CARTIGNY, représentante titulaire de la commune des Monts-Verts,
23. Madame Chloé PRIETO, représentante titulaire de la commune des Salces,
24. Monsieur Michel DUPUY, représentant titulaire de la commune des Salelles,
25. Monsieur Lucien MAZOYER, représentant titulaire de la commune du Luc,
26. Monsieur Jeremy PIC, représentant titulaire de la commune de Marvejols,
27. Monsieur Joël NURIT, représentant suppléant de la commune du Masegros-Causse-Gorges,
28. Monsieur Michel THIBON, représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française,
29. Monsieur François-Xavier JONOT, représentant titulaire de la commune de Molezon,
30. Madame Nadine TOIRON, représentante suppléante de la commune de Mont-Lozère-et-Goulet,
31. Madame Magali MOURGUES, représentante

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE\_010\_2026-DE

A G E D I

32. Monsieur Patrice CHATEUNEUF, représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
33. Madame Elisabeth MENDRAS, représentante titulaire de la commune de Pied-de-Born,
34. Madame Véronique GIACCOBI, représentante titulaire de la commune de Saint-André-de-Lancize,
35. Monsieur Alain SOBLECHERO, représentant suppléant de la commune de Saint-Bauzile,
36. Madame Martine THOMAS, représentante titulaire de la commune de Saint-Bonnet-Laval,
37. Monsieur Joël GROUSSET, représentant titulaire de la commune de Saint-Germain-du-Teil,
38. Monsieur Philippe GIRAL, représentant titulaire de la commune de Saint-Hilaire-de-Lavit,
39. Monsieur Jean-Marc MORIN, représentant titulaire de la commune de Saint-Jean-la-Fouillouse,
40. Monsieur Laurent ALVAREZ, représentant titulaire de la commune de Saint-Léger-de-Peyre,
41. Madame Agnès RIBAUTE, représentante suppléante de la commune de Saint-Martin-de-Boubaux,
42. Monsieur Pierre BONNET, représentant titulaire de la commune de Saint-Michel-de-Dèze,
43. Madame Nicole FIRMIN, représentante titulaire de la commune de Saint-Pierre-de-Nogaret,
44. Monsieur Eric AMIEL, représentant titulaire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue,
45. Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY, représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,
46. Monsieur Daniel BARBERIO, représentant titulaire de la commune de Vialas,
47. Monsieur Laurent SUAU, représentant titulaire du Département de la Lozère,
48. Monsieur Denis BERTRAND, représentant titulaire du Département de la Lozère,
49. Monsieur Jean-Paul POURQUIER, représentant titulaire du Département de la Lozère,
50. Monsieur Robert AIGOIN, représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Jean-Paul ELZIERES représentant titulaire de la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française,
3. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint-Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

**Objet :Élection Représentant Commission d'Appels d'Offres du groupement de DSP**

Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que l'article 7 de la convention de groupement de commande relatif à des missions de contrôle stipule :

*« Considérant qu'une collectivité territoriale et deux syndicats sont membres du groupement, une commission d'appels d'offres du groupement de commandes est instaurée. La CAO du groupement est composée d'un représentant des commissions d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.*

*Les membres suppléants sont désignés parmi les membres titulaires ou suppléants des commissions d'appel d'offres de chaque membre du groupement*

*Le président de la CAO est le représentant titulaire du*

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE\_010\_2026-DE

A G E D I

*La CAO du groupement est composée des membres suivants :*

*Membres à voix délibérative :*

- *1 membre de la CAO du Syndicat Lot numérique, désigné par délibération du syndicat*
- *1 membre de la CAO du SIEDA, désigné par délibération du SIEDA*
- *1 membre de la CAO du Département de la Lozère, désigné par délibération du Département*

*Membres suppléants :*

- *1 membre de la CAO du Syndicat Lot numérique, désigné par délibération du syndicat*
- *1 membre de la CAO du SIEDA, désigné par délibération du SIEDA*
- *1 membre de la CAO du Département de la Lozère, désigné par délibération du Département*

*Membres à voix consultative :*

- *le représentant de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)*
- *le payeur départemental (comptable du coordonnateur du groupement)*

*Leurs observations sont consignées au procès-verbal de la réunion de la CAO.*

*La CAO du groupement peut aussi être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière faisant l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.*

*Les règles de fonctionnement de la CAO sont celles applicables aux CAO des collectivités territoriales et de leurs groupements. La CAO a pour mission de choisir le cocontractant dans les conditions fixées par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. »*

Ainsi le Président, du fait du renouvellement de la CAO, propose de désigner un représentant titulaire et son suppléant à la CAO de la convention de groupement de commande relatif à des missions de contrôle issu de la CAO du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de nommer :

- Monsieur Robert AIGOIN en tant que représentant titulaire à la commission d'appels d'offres de la convention de groupement de commande relatif à des missions de contrôle.
- Monsieur Alain RAYNALDY en tant que représentant suppléant à la commission d'appels d'offres de la convention de groupement de commande relatif à des missions de contrôle.

Le Président du Syndicat Mixte,  
Denis BERTRAND